

CADR'@GE

ÉTUDES, RECHERCHES ET STATISTIQUES DE LA CNAV

ÉTUDE

Christophe Albert
(Direction statistiques,
prospective et
recherche, Cnav)

Frédérique
Nortier-Ribordy
(Direction technique,
Agirc-Arrco)

Comparaisons entre les estimations indicatives globales issues du droit à l'information et les pensions réelles

À partir de 55 ans, le GIP Info Retraite adresse au nom de 35 régimes obligatoires français une estimation indicative globale (EIG) des pensions que pourrait recevoir le futur retraité. La Cnav, l'Arrco et l'Agirc ont entrepris de comparer les pensions indicatives de la campagne 2011 des EIG aux pensions réellement servies. Cet exercice montre que, pour la moitié des assurés dont la carrière est bien connue, la pension indicative ne s'écarte de la pension réelle que de 2 % ou de 21 € mensuels.

Dans l'ensemble, les écarts constatés sont, en moyenne, de l'ordre de 20 % ou de 115 € mensuels. Parmi les éléments porteurs d'imprécision des EIG figurent les majorations de durées d'assurance (attribuées pour avoir élevé des enfants), les échanges de durées entre régimes et les régularisations tardives de périodes lacunaires décelées par les assurés, qui seront autant de facteurs restant à améliorer dans le processus d'information retraite.

La loi portant réforme des retraites votée en 2003 a rendu obligatoire la transmission d'informations à l'approche de la retraite, dans un panorama français comportant de nombreux régimes. Depuis, les assurés disposent du montant potentiel de leur future pension, combiné à divers scénarii d'âges de départ. Ce numéro de *Cadr'@ge* propose d'évaluer en partie le dispositif mis en place, par la comparaison de la pension initialement prévue avec la pension réellement perçue.

■ Les estimations délivrées par le droit à l'information

Le GIP Info Retraite est un groupement d'intérêt public créé par la loi de 2003. Il rassemble les 35 principaux régimes obligatoires français et a pour mission principale d'informer les cotisants de ces régimes au travers des millions de courriers¹ envoyés depuis 2007 aux générations atteignant dans l'année un des âges clés retenus (35 ans, 40 ans, 45 ans...). Parmi ces documents figurent les estimations indicatives globales (EIG), réservées aux assurés atteignant 55 ou 60 ans². Ces documents mentionnent pour différents âges de liquidation une estimation des pensions servies par chacun des régimes.

1. Depuis 2007, ce sont ainsi 16 millions de relevés individuels de situation (mentionnant simplement les droits validés dans chaque régime) et plus de 10 millions d'EIG qui ont été communiqués aux assurés.

2. Voire 65 ou 70 ans à partir de 2016, tant que ceux-ci n'ont pas liquidé l'ensemble des droits rattachés à un régime obligatoire français.

Encadré 1 > Méthode d'élaboration des EIG

En juillet de l'année de composition des EIG, les régimes transmettent les informations de durées validées par les assurés des générations concernées à la Cnav (opérateur du « collecteur Nord » pour le compte du GIP), à charge pour l'Arrco de consolider les durées mentionnées par chacun des régimes.

La phase de consolidation permet donc de calculer une durée cruciale pour l'exercice, la durée d'assurance totale (DAT), tous régimes, pour une carrière s'arrêtant en fin d'année précédant la campagne (année n-1). À partir de ce point, le ou les régimes auxquels l'assuré cotise au cours de cette année n-1 prolongent fictivement cette carrière selon les critères retenus collectivement et calculent les pensions de leur régime à certaines dates clés (âge de première liquidation possible hors retraite anticipée, puis selon un pas trimestriel jusqu'à atteindre un point situé 5 années au-delà de la première estimation).

L'Agirc-Arrco (opérateur du « collecteur Sud » pour le compte du GIP) reçoit ces différentes estimations de pensions et conçoit le document envoyé. Ce document comprend des feuillets propres à chaque régime récapitulant les droits acquis annuellement, un feuillet de synthèse indiquant le total des droits acquis en fin d'année précédente ainsi qu'un feuillet synthétisant les pensions tous régimes. L'étude de comparaison menée ici a consisté à récupérer les feuillets (et donc les montants de pension) des seuls régimes Cnav, Arrco, voire Agirc, ainsi que les durées de carrière tous régimes.

Chaque année depuis son instauration, les régimes présents au GIP cherchent à améliorer la qualité des documents envoyés, notamment pour les types de carrières les plus problématiques pour les estimations. L'exercice reste par nature sujet à imprécision, en raison de facteurs multiples :

- Il n'existe pas de référentiel de carrière centralisé³ ni, bien entendu, de réglementation commune entre les différents régimes. Certains cas de figure restent très complexes en termes d'interactions des différents droits.
- Les informations nécessaires à une bonne estimation, même échangées entre les régimes spécifiquement pour l'opération d'estimation de pension, sont parfois lacunaires.
- Les droits issus des régimes étrangers ne sont pas intégrés, ce qui mécaniquement nuit à la précision des documents envoyés aux assurés concernés.
- Les majorations éventuelles de pension pour enfants ne sont pas intégrées dans les calculs effectués.
- Le document projette une activité et éventuellement un salaire en fonction de règles de décisions simples, inspirées par l'idée d'une continuité de la dernière situation constatée au cours du dernier trimestre de l'année précédant l'estimation de pension. Sauf cas exceptionnel, les années d'activité projetées seront différentes de la réalité, ce qui génère également des imprécisions dans l'estimation⁴.

■ Une première étude concertée Agirc-Arrco / Cnav

Les régimes Cnav, Arrco et Agirc sont les seuls aujourd'hui à avoir conduit ce type d'analyse.

Le point de départ de l'étude

L'étude concerne les assurés de la génération 1951 partis en retraite entre novembre 2011 et mars 2013 qui ont reçu l'estimation indicative au cours de l'année de leurs 60 ans (entre septembre et novembre 2011). Elle concerne les pensions servies à la fois par la Cnav (pension de base des salariés du secteur privé), par l'Arrco (régime complémentaire des non-cadres) et éventuellement par l'Agirc (régime complémentaire des cadres). Dans la génération concernée, les personnes nées avant juillet avaient la possibilité de partir en retraite dès 60 ans, contre un départ à 60 ans et 4 mois pour les autres. Les EIG ne concernent pas les assurés partis en retraite anticipée.

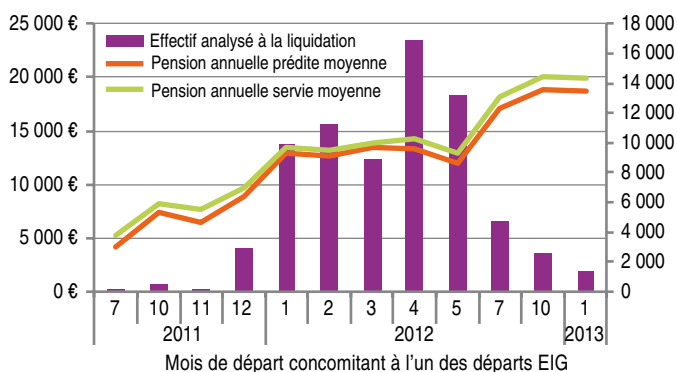
3. Avant l'avènement prochain, à l'horizon de 2018, du répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) qui sera géré par le régime général. Le référentiel des carrières de la Cnav (SNGC) sert actuellement de pivot pour la connaissance commune des durées validées tous régimes.

4. Pour l'étude, la prolongation de carrière n'aura que très peu d'impact, les assurés observés étant partis en retraite en moyenne 9 mois après réception du document du droit à l'information.

Parmi les pensions mentionnées dans les EIG, n'ont été retenues que celles correspondant à la date exacte, au mois près, de départ réel en retraite, dans le but de comparer ce qui est comparable. Ce sont ainsi près de 72 000 assurés⁵ qui servent de base à cette étude.

Le **graphique 1** montre que les pensions sont, en moyenne, sous-estimées dans les documents transmis par le droit à l'information⁶.

Graphique 1. Effectifs et pensions moyennes (hypothétique et réellement servie)



Source : calculs des auteurs.

Des comparaisons qui restent difficiles

Les estimations de pension ne sont pas toutes inférieures aux pensions réelles : environ 14 % des pensions sont surestimées. La moitié des assurés constateraient un écart de 8 % ou moins (écart médian de 73 € mensuels), cependant que l'écart moyen se situe à 20 % de la pension réelle (110 € mensuels).

Ces premières mesures des écarts sont cependant à modérer : la comparaison porte sur des pensions spécifiées hors revalorisation réelle et sans prendre en compte les majorations de pensions dont bénéficient les parents d'enfants. Une fois pris en compte ces deux effets, l'écart médian se situe à 3 % (35 € par mois) et l'écart moyen à 18 % (80 € mensuels).

Plusieurs facteurs contribuent à ce degré d'imprécision. Premier élément, l'estimation ne peut connaître à l'avance l'éligibilité à l'inaptitude au travail⁷ : pour 11 % des assurés partant au taux plein, les documents d'information supposaient à tort un départ à taux réduit à la date réelle de départ en retraite.

Deuxième explication, les majorations de durées d'assurance (MDA) attribuées aux femmes restent méconnues pour une bonne partie d'entre elles, jusqu'à la liquidation. Cette méconnaissance s'ajoute aux alimentations parfois lacunaires des carrières⁸ et à l'absence de carrières validées dans les régimes étrangers au moment de l'élaboration des documents du GIP Info Retraite, ce qui permet de comprendre pourquoi la durée d'assurance (DAT) comptabilisée à 59 ans n'est fiable que pour 60 % des assurés de l'étude. À titre de comparaison, 75 % des DAT sont fiables pour les mères dont les majorations sont bien connues des EIG.

Troisième facteur explicatif, le minimum de pension, servi notamment par la Cnav, a subi une réforme législative entre l'émission du document d'information et certains départs en retraite de l'étude.

L'analyse des derniers déciles des écarts⁹ montre que :

- le fait d'avoir eu des périodes d'emploi du secteur privé réintégrées tardivement dans les régimes publics, d'avoir des ajouts de durées validées ailleurs qu'au régime général juste avant le départ en retraite, de ne pas avoir connu de régularisations tardives de chômage, d'avoir perçu un salaire important au cours de sa carrière, mais aussi d'avoir élevé des enfants en interrompant son activité (pour les femmes) sont autant de facteurs qui augmentent la probabilité de fortes surestimations des pensions Cnav, Arrco, Agirc ;
- à l'inverse et logiquement, le fait d'avoir réalisé une partie de sa carrière dans un régime étranger, de partir en retraite au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude, de percevoir un minimum contributif sans avoir subi la réforme à la baisse de ce minimum, d'avoir vu de nombreuses régularisations tardives de carrière inconnues du GIP Info Retraite (périodes

5. Pour les besoins d'échanges de données individuelles entre le GIP, la Cnav et l'Agirc-Arrco, les identifiants des assurés ont été anonymisés.

6. La forte croissance des pensions moyennes s'explique par une présence de plus en plus forte de cadres au fil des mois de départs en retraite, les cadres partant en retraite plus tard que les non-cadres dans l'étude.

7. L'inaptitude, attribuée par une commission de médecins du travail, permet, si elle est reconnue, de bénéficier d'une pension au taux plein quelle que soit la durée de la carrière.

8. Par exemple, certains échanges entre régimes de retraite ont lieu très tardivement au cours de la carrière.

9. Appartenance aux 10% de pensions les plus surévaluées ou les plus sous-estimées. Variables explicatives significatives (citées dans le texte) ayant une cote supérieure à 1,5 ou inférieure à 0,5, à la fois pour les écarts en pourcentage de la pension réelle ou en euros, à l'issue de régressions logistiques spécifiées par genre.

assimilées, salaires et majorations de durée pour enfants) augmentent la probabilité de fortes sous-estimations de pensions dans les EIG.

De meilleures estimations pour les carrières fiables

Pour les assurés dont la carrière facilite le calcul des estimations de pension, à savoir des carrières sans régularisation postérieure aux EIG réalisées par la Cnav, dont la MDA et la durée de carrière sont connues à l'avance, ne demandant aucun échange de données entre régimes (monopensionnés), hors départs au titre de l'inaptitude et en dehors des assurés bénéficiant de majorations de pension pour enfants, l'écart médian est de 2 %, soit 21 € par mois. À ce stade, les erreurs sont plus faibles au régime général que dans les régimes complémentaires : pour le seul régime général, l'écart médian de cette population très bien connue se situe à 0,09 % et est de l'ordre de 1 € par mois¹⁰.

Les différences résiduelles peuvent s'expliquer par un des derniers facteurs d'écart entre estimations et réalité : la prolongation de carrière. Les estimations reposent sur les hypothèses de prolongation de carrière des assurés après 59 ans qui vont dans le sens d'une continuité du dernier report connu. À ce stade de l'étude, cet effet de fin de carrière reste minime.

Les écarts moyens relativement élevés de certains assurés s'expliquent par un cumul d'imprécisions portant sur leur carrière et par l'absence d'informations sur la poursuite réelle de leur activité ou sur les conditions exactes de leur départ en retraite. Ce cumul nuit à la moyenne, mais concerne finalement peu d'assurés : les trois quarts des assurés ayant des dispositions décrites comme facilitant l'estimation ont un écart inférieur à 7 % de la pension servie.

■ Des résultats encore incomplets, des progrès attendus

Les EIG illustrent la capacité des régimes à œuvrer de concert pour délivrer une information que n'avaient pas les générations précédentes de retraités et elles participent à la préparation à la retraite pour les futurs pensionnés.

Depuis la campagne d'information 2011, un grand nombre de mesures ont été prises pour améliorer les estimations, en particulier pour les pluripensionnés ou les assurés percevant potentiellement le minimum contributif¹¹. Il est probable qu'en plus du suivi des départs en retraite des assurés ayant reçu leur EIG à l'automne 2011 (notamment de ceux l'ayant reçu à 55 ans), d'autres études seront mises en place pour observer la portée des progrès récents apportés au processus.

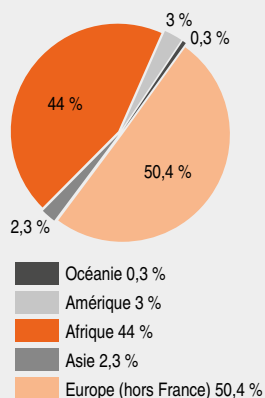
L'observation des écarts constatés entre pensions indicatives et pensions réelles illustre la complexité des législations retraite en vigueur et les progrès encore à réaliser pour rassembler une image fiable et exacte du parcours des assurés avant le calcul définitif de la pension. Il reste que seuls les régimes obligatoires de retraite – aujourd'hui dans le cadre du GIP Info Retraite, demain dans le cadre de l'UISR – sont en situation de fournir des estimations en lien direct avec les données de carrière réelles. Les progrès à venir sur la connaissance des carrières (RGCU, liquidation unique RG-RSI-MSA) permettront d'améliorer encore davantage la pertinence des estimations délivrées aux assurés.

10. En dehors de ce cas précis, les évaluations en pourcentage de la pension réelle sont peu différentes, en moyenne, entre la partie Cnav et la partie issue des pensions complémentaires.

11. Réformé en 2012, le minimum contributif actuel nécessite une collaboration et des calculs interrégimes complexes.

BRÈVE

Marc Le Vaillant
(Dspr, Cnav)



Les retraités du régime général résidant à l'étranger

Au 31 décembre 2013, 1,27 million de retraités du régime général percevant une retraite personnelle, une retraite de réversion ou les deux à la fois, résident à l'étranger, ce qui représente 9,4 % des 13,5 millions de retraités en paiement à cette date.

180 pays sont représentés. Leur importance relative est le reflet de l'histoire des flux migratoires en France. On retrouve ainsi l'Algérie, l'Espagne, le Portugal et l'Italie dans les pays qui ont fourni la main d'œuvre la plus importante à l'économie française à une période donnée. 50 % de ces résidents à l'étranger vivent en Europe (hors France) et 44 % en Afrique. Parmi les 600 000 retraités vivant dans l'Union européenne, les trois pays les plus représentés sont l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

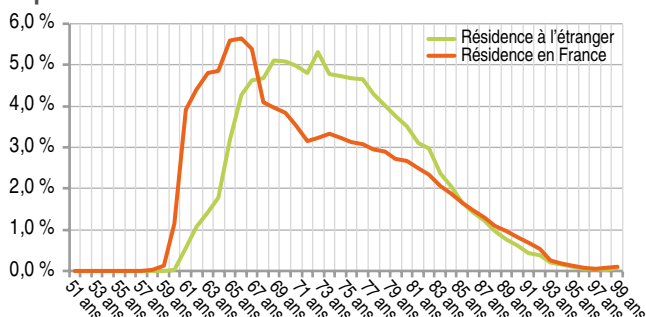
Répartition des retraités du régime général résidant dans l'Union européenne (hors France)

Pays	Effectif	Pays	Effectif	Pays	Effectif	Pays	Effectif
Espagne	191 159	Luxembourg	3 623	Danemark	523	Slovaquie	153
Portugal	177 923	Pays-Bas	3 102	Hongrie	399	Chypre	69
Italie	91 306	Croatie	2 584	République Tchèque	327	Malte	34
Belgique	59 893	Autriche	2 203	Irlande	271	Lituanie	13
Allemagne	49 154	Grèce	1 987	Roumanie	258	Estonie	7
Royaume-Uni	8 034	Suède	1 367	Finlande	246	Lettonie	5
Pologne	3 552	Slovénie	587	Bulgarie	163	Total U. E.	598 942

Principaux pays de résidence (parmi les 180) des retraités du régime général

Pays de résidence	Effectif des retraités du régime général	Pays de résidence	Effectif des retraités du régime général	Pays de résidence	Effectif des retraités du régime général
Algérie	439 764	Belgique	59 893	États-Unis	14 585
Espagne	191 159	Allemagne	49 154	Canada Québec	11 858
Portugal	177 923	Tunisie	35 180	Serbie	11 588
Italie	91 306	Suisse	19 600	Royaume-Uni	7 829
Maroc	60 458	Turquie	16 235	Israël	6 682

Graphique A. Âges des bénéficiaires d'un droit direct exprimés en % selon la résidence



Répartition du montant mensuel moyen de base après application des règles de maximum et minimum

	Hommes	Femmes	Ensemble
Résidant à l'étranger	212 €	248 €	221 €
Résidant en France	749 €	515 €	621 €
Ensemble des retraités	689 €	505 €	592 €

Globalement, les retraités du régime général bénéficiant d'un droit direct et résidant hors de France sont légèrement plus âgés (75 ans en moyenne) que ceux qui résident en France (73 ans).

Cette différence s'explique notamment par un âge de départ en retraite plus élevé que ceux qui résident en France. Pour 2013, cet âge est de 63 ans pour les non-résidents et de 62 ans pour les résidents.

Le montant mensuel moyen de la retraite de base pour l'ensemble des retraités est de 592 € alors que celui des résidents étrangers est de 221 €. Le faible niveau des pensions s'explique par la prise en compte uniquement de la carrière professionnelle sur le territoire français et l'importance relative des pensions de réversion. En effet, les assurés du régime général peuvent éventuellement bénéficier d'une pension d'un autre régime notamment pour une carrière relevant d'un régime étranger.

Bilan du 4^e trimestre 2013 et cumul annuel

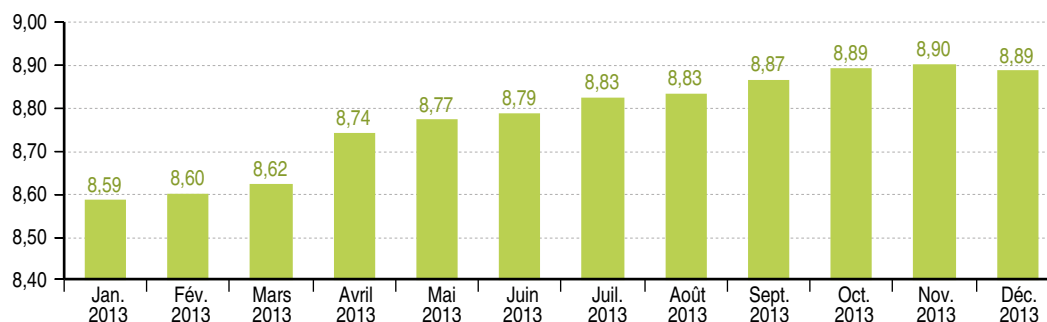
RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 2013 Il s'agit de l'ensemble des retraités de droit direct, de droit dérivé ou des deux		13 499 081
montant mensuel moyen		653 €
Titulaires d'un droit direct servi seul		10 765 808
montant mensuel moyen toutes carrières		656 €
montant mensuel moyen avec carrière complète au régime général *		1 057 €
Titulaires d'un droit direct et d'un droit dérivé		1 888 587
montant mensuel moyen toutes carrières		796 €
montant mensuel moyen avec carrière complète au régime général *		1 084 €
Titulaires d'un droit dérivé servi seul		844 686
montant mensuel moyen		290 €
Bénéficiaires du minimum contributif		4 898 631
Allocataires du minimum vieillesse (allocation supplémentaire, Aspa ou Asi)		421 614
Bénéficiaires du complément de retraite (servi seul)		196 379

Note : montants mensuels moyens comprenant tous les avantages servis par le régime général, avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
* Pensions calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

	4e tr. 2013	Année 2013
ATTRIBUTIONS AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE Attributions effectuées quelle que soit la date d'effet	195 069	847 484
Droits directs	151 417	683 044
dont retraites anticipées	20 %	18 %
surcote	16 %	13 %
décote	8 %	9 %
minimum contributif	47 %	42 %
Droits dérivés	43 652	164 440
dont pensions de réversion avant 55 ans	3 %	3 %

Pour consulter les principaux chiffres du régime général au 31 décembre 2013, [cliquez ici](#).

DÉPENSES EN PRESTATIONS DE L'ANNÉE 2013 EXPRIMÉES EN MILLIARDS D'EUROS > 105,32 Mds €



La hausse observée en avril 2013 provient essentiellement de la revalorisation des pensions de 1,3 % survenue le 1^{er} jour de ce mois.

Revue trimestrielle éditée par la Cnav - 75951 Paris Cedex 19.
Directeur de publication : Pierre Mayeur - Directeur de rédaction : Vincent Poubelle - Rédaction des brèves statistiques : pôle Statistiques et système d'information, Cnav - Réalisation : Direction Statistiques, prospective et recherche - ISSN : 1961-9642